



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR L.N.A.S.B.F. &D.A. du 31 Mars 2019 CREPS de TALENCE

La réunion débute à 13h30

- Ordre du jour : Décisions concernant les disfonctionnements du CD47
 - Informations sur le règlement du chèque de 2830€ réglé au club Aiguillon
 - Proposition de modification du Règlement du Championnat de Nouvelle Aquitaine Trophée Bernard MAUREY
 - Proposition de modification du Règlement Intérieur LNASBF&DA concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les dirigeants Ligue, CD et clubs.
 - Proposition d'organisation des compétitions LNA 2019/20 par les départements 16 et 33 (principe de co-organisation).
 - Proposition de modification de la procédure de vœux des officiels (traités par CD en amont du recyclage).
 - Rapport du Président des réunions de Comité Directeur Fédéral et des Présidents de Ligues du 16/02/2019 à Marseille.

Membres du comité directeur présents: M. BARRERE Stéphane (Président), M. BEYRET David (Secrétaire général), Mme AGARD Capucine (Vice-présidente), Mme PEREZ-DIGON Josefina (Vice-Présidente), M. NICOLAS Patrick (Membre), M. DUBOIS Jean (Membre, M. HAMLILI Abboutalibe (Membre), Mme KLYMENKO levgeniia (Membre), M. MASSELIN Éric (membre), Mme HERNANDES Chloé (membre) et M. BOURGADE Jean-Gabriel (Membre)

Membres excusés: M. BIBARD Clément (Trésorier), M. THEVENON Herbert (Vice-président), Mme BENESSE-MEUNIER Melisa (Membre démissionnaire), Mme TOURRILHES Virginie (Membre démissionnaire), Mme LECCESE Tonia (Membre), Mme PASQUET Maryline (membre) M. REY Dominique (membre), M. HAGOUG Murphi (membre) et Mme BONDAT Dorothée (Membre)

Présidents de comités départementaux présents : Mme PEREZ-DIGON Josefina (CD33)

Invités: M. DIEZ Philippe (CTD 33), M. PASQUET René (CTD 16), M. PIOUCEAU Cyril (CTD 40) et M. BRET Jean-Christophe (représentant le CD 24)

11 membres du CD sur 20 sont présents. Le quorum étant respecté (Nombre de présents > 1/3 du total), la réunion peut débuter.

1° Réunion préliminaire:

A 13h00, soit une demi-heure avant le comité Directeur, était convoqué une réunion de bureau élargie au CTL M. Henri LABROSSE et au RLA M. Patrick NICOLAS pour y entendre M. Eric MASSELIN. Ce dernier y avait été convoqué plus d'un mois à l'avance dans le but de fournir des explications concernant divers dysfonctionnements du Comité Départemental 47 (organisation de galas et interclubs, session d'UC1 & UC3). M. MASSELIN n'étant pas présent à l'heure fixée, le président prend la décision de faire démarrer cette réunion sans lui et met à la connaissance des participants les reproches qui lui sont faites : Interclub dirigé par un DO sans titre la saison passée et organisation d'un combat opposant un junior et un vétéran lors du gala d'AGEN de Décembre 2018. C'est ce combat sur lequel insiste le président car il y a eu lieu un double surclassement ce qui est strictement interdit. La sécurité des boxeurs a été mise en jeu ainsi que la crédibilité de la ligue et le président propose que des sanctions soient prises à l'encontre de M. MASSELIN sont comportement étant indigne d'un membre du comité directeur de la ligue. Le Président passe la parole au CTL qui lui aussi a constaté de graves dysfonctionnements sur ce département et débute son exposé des faits : « En fin d'année 2018, une aide exceptionnelle de la ligue a été accordée aux comités départementaux structurés ayant organisé des interclubs ouvert à tous et des formations UC1, UC3 et gant jaune. M. MASSELIN, dans le but d'obtenir cette aide pour le CD47, a fait parvenir le bordereau de présence des UC1 et UC3 à notre trésorier qui l'a transmis à notre CTL. Ce dernier constate diverses anomalies (UC3 sans avoir fait l'UC2 ni avoir le gant jaune, inversion des dates UC2 et UC3, etc...). Or il s'avère que plusieurs semaines avant et dans le but de constituer son Equipe Technique, notre CTL avait pris contact avec monsieur Claude LIGNEAU CTD 47. Ce dernier lui avait alors annoncé qu'il n'était plus actif et n'avait plus rien organisé depuis deux saisons; ni UC, ni gant Jaune. Il concluait cette communication téléphonique en indiquant qu'il allait prendre contact avec le président : Éric MASSELIN, ne sachant visiblement pas que l'équipe et le Président avaient changé depuis mars 2017!

Le CTL conclu donc que ce bordereau est un faux dans le but d'escroquer la ligue et indique qu'il va demander la tenue d'un conseil de discipline par la FFSBF&da pour « faux et usage de faux ». Il ajoute qu'il se réserve le droit de porter plainte auprès d'un procureur s'il juge la sanction fédéral insuffisante, décision qui est appuyée par le président et les membres du bureau. Entretemps, M. MASSELIN arrive mais refuse de se présenter à cette réunion prétextant qu'il n'a pas reçu de motif de convocation pour cette pré-réunion et qu'il n'a été convoqué qu'à partir de 14h ce qui est totalement faux, copie des mails de convocation en fournissant la preuve. Le

président demande au secrétaire de notifier que monsieur MASSELIN a refusé par deux fois la demande qui lui a été faite et qu'il a donc refusé cette entrevue avec le Bureau de la Ligue.

2° Informations sur le règlement du chèque de 2830€ réglé au club Aiguillon

A 14h, soit avec une demi-heure de retard, démarre la réunion du comité directeur. Le président nous annonce la conclusion de l'« Affaire du chèque d'Aiguillon ». Malgré le fait que l'on ne trouve nulle trace comptable de cette opération, le cahier de compte de l'ancienne ligue ayant été perdu selon le président de l'époque, la Ligue de Nouvelle Aquitaine s'est quand même retrouvée dans l'obligation de payer les 2830€ au club demandeur. En effet le président avait, au préalable, demandé conseil au responsable de la commission juridique de la fédération et il s'avérait que le chèque faisait preuve de la créance et que celle-ci se devait d'être honorée... Néanmoins, le Président de la Fédération avait tenu à faire un geste cette affaire remontant à l'ancienne Ligue d'Aquitaine. Il avait donc immédiatement ordonné le versement de la somme correspondante sur le compte de la Ligue de Nouvelle Aquitaine. Le président Stéphane BARRERE clos cette « affaire » considérant qu'elle n'est qu'un élément de plus à verser au dossier du « magnifique l'héritage » de cette fusion de 2017... Il conclut en souhaitant qu'il n'y ait plus d'autres surprises de ce genre.

<u>3° Proposition de modification du Règlement du Championnat de Nouvelle Aquitaine - Trophée</u> <u>Bernard MAUREY</u>

Cette compétition ayant le plus de succès auprès des clubs de la ligue au vu de la participation, il est convenu d'un commun accord que les éventuelles modifications de règlement « Championnat Nouvelle-Aquitaine – Trophée Bernard MAUREY » ne seront pas du ressort du comité directeur mais de l'assemblée générale du 12 Mai prochain (soit une semaine avant cette compétition). Le président à travers son secrétaire demande à ce que l'ensemble des clubs nous fasse part de leurs propositions au plus tard le 5 mai. Elles seront adressées au secrétaire qui les compilera pour le vote et seront votées à l'AG du 12 Mai ainsi que de son application (à partir de la compétition du 19 Mai ou à partir de la saison prochaine).

<u>4° Proposition de modification du Règlement Intérieur LNASBF&DA concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les dirigeants Ligue, CD et clubs.</u>

Le président regrette que certains « règlements de comptes » entre élus de CD ou de Ligue et Cadres Techniques aient été étalés à la vue de tous sur les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux sont devenus les nouveaux vecteurs de communication et une attention particulière doit-être appliqué pour éviter tout débordement qui desservirait la réputation de la ligue et de la savate. Il conseille à ceux qui ont des contentieux à régler de bien vouloir le faire en direct par mail ou téléphone mais de ne plus rendre public de « tels déballages ». Considérant que ces pratiques ne peuvent qu'être néfastes à notre image, il indique qu'il entend faire respecter le droit de réserve auxquels sont soumis nos divers élus et responsables. Une précision au R.I. concernant

l'utilisation des réseaux sociaux par nos élus et responsables fédéraux ou de Ligue sera votée lors de la prochaine AG.

<u>5° Proposition d'organisation des compétitions LNA 2019/20 par les départements 16 et 33</u> (principe de Co-organisation).

Le président reconnait la difficulté de faire organiser des compétitions de ligue à des clubs : trop peu de candidats et annulation de dernière minute faute d'un nombre suffisant de tireurs inscrits. Il propose que les compétitions de ligues soient, dès la saison prochaine, Co-organisées par les comités départementaux les plus centraux géographiquement et les mieux structurés. Il indique que depuis plusieurs saisons le comité de Gironde et le comité de Charente ouvrent leurs interclubs à tous les licenciés de la ligue et qu'ils organisent dans le respect des règlements de la Fédération Française. M. PASQUET, CTD 16 et représentant le CD de CHARENTE à la réunion, approuve cette idée à condition que ce type de compétition ne concerne que les sélections de Ligue, l'organisation de l'interclub départemental restant soumis au règlement du Comité Départemental (modalités d'inscriptions, forclusion, etc...). Le président valide et indique qu'une exception sera faite concernant le traditionnel gala de Léon de début de saison qui est une référence pour son organisation.

6° Proposition de modification de la procédure de vœux des officiels (traités par CD en amont du recyclage).

Cette question a sera étudié par le RLA et débattu lors de l'AG du 12 Mai ou Réunion de C.D. de début de saison.

<u>6° Rapport du Président des réunions de Comité Directeur Fédéral et des Présidents de Ligues du</u> 16/02/2019 à Marseille

Le président fait un compte rendu de la réunion des présidents de ligue qui s'est tenu à Marseille le 16/02. Il indique que pour la première fois de son histoire contemporaine, la fédération sera en régression de 3500 licences... Il déplore que cette difficile situation de la Savate, qu'il avait annoncée il y a plusieurs années, lui donne raison... Il indique qu'à l'exception de notre ligue de Nouvelle Aquitaine et des ligues de Martinique et Guadeloupe, la totalité des autres ligues seront, soit en stagnation soit en régression. De ce fait, la FFSBF&da semble aujourd'hui plus attentive aux « retours » des présidents de ligue et Stéphane BARRERE pense qu'une aide va être apportée à celles qui en feront la demande et qui seront à même, de par leur structuration, d'assurer leur développement.

Il conclut son rapport sur une note positive considérant que la Savate Promotionnelle dont il a été question lors de cette réunion de C.D. fédéral pourrait être l'outil indispensable qui nous permettrait de regagner la visibilité perdue de notre discipline. A condition qu'il en soit fait un bon usage...

6° Questions diverses

Pas de question.

Le secrétaire annonce la démission de Mme TOURRILHES Virginie au poste de membre du comité directeur. La démission de Mme BENESSE-MEUNIER Melisa à ce même poste aura lieu quelques jours après, le secrétaire ne pouvait pas l'annoncer. Cela fait donc deux places vacantes et pour respecter les statuts en ce qui concerne la mixité du comité directeur, lors de la prochaine AG, on ne pourra élire que deux femmes. Le secrétaire fera un appel à candidature par mail à l'ensemble des clubs de la ligue. Les candidatures devront lui être apportées au plus tard le 5 Mai.

De même, le secrétaire espère que les Comités départementaux lui transmettront leurs PV d'AG d'élections de délégués départementaux à temps afin d'éviter le désagrément de l'année dernière.

Pour des raisons qui lui sont propres, le secrétaire annonce sa démission du poste de membre de la commission Savate Bâton Défense de la ligue. M. PASQUET CTD 16 et responsable de cette commission en prends acte et annonce qu'il aura bientôt de nouveaux candidats à nous soumettre.

La séance est levée à 15h30

Fait à Talence le 31 Mars 2019

Le président

Stéphane BARRERE

Le secrétaire général

David BEYRET

EYRET

BEYRET

DAVID

Staring .